

Quelques mots brièvement sur le CERN. Installé à Genève depuis 1954, le CERN est devenu l'incontournable Laboratoire européen pour la physique des particules. «Physique des particules», parce que les scientifiques du CERN, dans un but exclusivement pacifique, étudient les secrets de la matière; «laboratoire européen», parce que le CERN compte 21 Etats membres européens dont la Suisse, mais a en fait une dimension mondiale. Des Etats du monde entier y ont le statut d'observateur ou participent à ses programmes. Près de 8000 scientifiques invités viennent de toute la surface du globe pour collaborer avec une équipe permanente de près de 3000 chercheurs et chercheuses. Sur le chemin de la recherche fondamentale qui, en repoussant les limites de la connaissance et de la technologie, sert de tremplin à de nombreuses innovations comme le Web – qui a été inventé au CERN –, le CERN a fait ces derniers jours un pas décisif avec la mise en service du grand collisionneur de hadrons, le LHC, qui est l'accélérateur de particules le plus puissant du monde et dont nous avons largement entendu parler. Cette innovation devrait permettre d'expliquer la production de la masse et de dissiper le mystère qui entoure la matière noire de l'univers – à défaut de dissiper tous les mystères de la vie politique.

Pour réaliser les expériences nécessaires à ce projet d'avenir, le CERN a besoin de postes de travail supplémentaires. C'est pourquoi, le 25 septembre 2007, il s'est adressé à l'Etat hôte qu'est la Suisse pour demander l'octroi d'un prêt par l'intermédiaire de la FIPOI en vue d'agrandir le bâtiment administratif no 40.

L'agrandissement, en fait nécessaire depuis longtemps, est prévu sur le terrain actuel du CERN. Il offrira 300 postes de travail supplémentaires et permettra aux personnes qui occupent les lieux de travailler sans entrave avec leurs collègues du bâtiment principal. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le CERN, qui sera aussi bénéficiaire du prêt, remboursable en 50 ans, et par le partenaire contractuel de la FIPOI. La Confédération se contentera de mettre à disposition du CERN un «modeste» crédit – en tout cas si l'on regarde les coûts de ce genre de construction – de 11,3 millions de francs pour abriter ses activités de recherche fondamentale, activités auxquelles le CERN consacre l'entier de son propre budget. Le 9 juin dernier, le Conseil national a adopté cet arrêté, sur l'ensemble, par 158 voix contre 2.

Réunie le 18 août, la Commission de politique extérieure vous propose à l'unanimité de l'approuver également, sachant que la Commission des finances y est également favorable.

Calmy-Rey Micheline, conseillère fédérale: En raison de l'entrée en service du nouveau projet de l'organisation, le LHC, le CERN a besoin de postes de travail supplémentaires pour accueillir des scientifiques invités venant du monde entier. Le CERN souhaite résoudre ce problème en agrandissant l'édifice existant par l'adjonction d'une construction. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le CERN et par le partenaire contractuel de la FIPOI. L'immeuble reste la propriété de l'organisation. Le terrain nécessaire pour réaliser l'agrandissement appartient déjà au CERN. Sous réserve de l'approbation du Parlement, les travaux débuteront à la fin de l'année 2008. La FIPOI estime leur durée à deux ans, si bien que le nouveau bâtiment devrait être achevé en 2010.

Il est dans l'intérêt de la politique d'accueil de la Suisse d'offrir aux organisations internationales les meilleures conditions-cadres possibles en accordant des prêts sans intérêt pour la réalisation de bâtiments destinés en priorité à accueillir des scientifiques du monde entier qui sont attendus en grand nombre au CERN. Encore une fois: leur nombre se situe aujourd'hui aux alentours de 3000.

La Confédération apporte un soutien déterminant et concret au CERN et je vous encourage à vous prononcer en faveur de l'octroi du prêt proposé par le Conseil fédéral.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
L'entrée en matière est décidée sans opposition*

Bundesbeschluss über die Gewährung eines Darlehens an die Immobilienstiftung für die internationalen Organisationen (Fipoi) zur Finanzierung einer Erweiterung des bestehenden Gebäudes Nr. 40 des Europäischen Laboratoriums für Teilchenphysik (Cern) in Genf

Arrêté fédéral relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un agrandissement du bâtiment no 40 du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) à Genève

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Entwurfes ... 28 Stimmen

(Einstimmigkeit)

(0 Enthaltungen)

08.3444

**Motion SiK-SR (05.452).
Konsens von Dublin**

**Motion CPS-CE (05.452).
Consensus de Dublin**

Einreichungsdatum 23.06.08

Date de dépôt 23.06.08

Ständerat/Conseil des Etats 18.09.08

08.3321

**Motion Maury Pasquier Liliane.
Verbot
von Streubomben**

**Motion Maury Pasquier Liliane.
Interdiction
des bombes à sous-munitions**

Einreichungsdatum 11.06.08

Date de dépôt 11.06.08

Ständerat/Conseil des Etats 18.09.08

Präsident (Brändli Christoffel, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme der beiden Motionen.

Altherr Hans (RL, AR), für die Kommission: Wir haben uns ja schon verschiedentlich über diese Frage ausgesprochen, insbesondere im Zusammenhang mit der parlamentarischen Initiative Dupraz 05.452. Sie haben diese in der Sommersession an die Sicherheitspolitische Kommission zurückgewiesen. Die Kommission unterbreitet Ihnen nun eine Motion, die im Wesentlichen mit derjenigen von Frau Ständerätin Maury Pasquier übereinstimmt. Der Bundesrat beantragt, wie bereits gesagt wurde, die Annahme beider Motionen. Ich gestatte mir deshalb, dazu nur ganz wenige Bemerkungen zu machen.

Es sind nach dem Konsens von Dublin, der von 111 Staaten – unter anderem von der Schweiz – unterzeichnet wor-



den ist, zwei Dinge zu unterscheiden: zum einen die Unterzeichnung und die Ratifikation, zum anderen die Umsetzung in das nationale Recht.

Zur Unterzeichnung und Ratifikation: Der Bundesrat hat erklärt, er wolle an der Zeremonie vom 3. Dezember 2008 teilnehmen und das Übereinkommen unterzeichnen. Er will sich auch dafür einsetzen, dass die Staaten, die am Konsens von Dublin nicht teilnahmen – und es sind bedeutende Produzenten von Streubomben darunter –, dem Übereinkommen ebenfalls beitreten. Beides ist erfreulich und auch in diesem Sinne zur Kenntnis zu nehmen.

Zur Umsetzung in das nationale Recht: Die Umsetzung wird danach kommen, und ich gehe doch davon aus, dass der Bundesrat in seiner Ratifikationsbotschaft kurz aufzeigen wird, welche Auswirkungen das Übereinkommen auf unsere Armee haben wird. Es wird ja davon gesprochen, dass erhebliche Investitionen der letzten Jahre dadurch obsolet werden.

Ein Wort zur parlamentarischen Initiative Dupraz: Wir haben diese in der Kommission sistiert, in der Meinung, dass nun zunächst der Bundesrat sagen soll, wie er das Übereinkommen in das nationale Recht umzusetzen gedenkt; wir wollen unsere Gesetzgebungsarbeiten so lange einstellen, bis wir wissen, wie das läuft. Es macht keinen Sinn, hier auf zwei Schienen weiterzufahren.

Namens der Sicherheitspolitischen Kommission beantrage ich Annahme der Kommissionsmotion und persönlich auch Annahme der Motion Maury Pasquier.

Maury Pasquier Liliane (S, GE): L'effet d'une bombe, c'est ce qui caractérise le processus d'Oslo qui a abouti en un temps presque record, en quinze mois en fait, à un traité d'interdiction des bombes à sous-munitions. A Dublin, le 30 mai dernier, 111 Etats se sont mis d'accord pour interdire la totalité des armes de ce type utilisées jusqu'à ce jour dans les conflits, pour détruire les stocks dans les huit ans et adopter les bonnes pratiques de l'assistance aux victimes. Après la Convention d'Ottawa de 1997 sur l'interdiction des mines antipersonnel, ce texte marque, comme le dit le Conseil fédéral, «un développement substantiel et historique du droit international humanitaire» et, par là même, un nouveau pas dans la lutte mondiale contre les terribles souffrances des victimes civiles.

Le traditionnel engagement de la Suisse en faveur de la promotion de la paix et des droits de l'homme l'avait poussée à l'époque à un rôle de pionnière dans l'interdiction des mines antipersonnel. Plus récemment, notre pays a plaidé en faveur d'une réglementation internationale contraignante des armes à sous-munitions dans le cadre onusien de la Convention sur certaines armes classiques, et il continuera de le faire à l'avenir. On ne peut que s'en réjouir, car l'interdiction des bombes à sous-munitions doit s'étendre, pour être efficace, aux principaux producteurs de ces armes, absents du processus d'Oslo, comme l'a rappelé Monsieur Altherr. La Suisse, quant à elle, a pris part au processus d'Oslo et à Dublin, ce printemps, elle a apporté sa pierre à la construction de ce nouvel élément dans l'édifice de la défense des intérêts humanitaires.

Sur la question des bombes à sous-munitions, le Conseil fédéral s'était déclaré «disposé à réexaminer sa politique actuelle au cas où les développements politiques internationaux l'exigeraient». Nous y sommes, fort heureusement. Notre gouvernement l'a bien compris en décidant, le 10 septembre, que la Suisse participerait lors de la cérémonie d'ouverture à la signature du 3 décembre prochain et qu'elle signerait la convention à cette occasion.

Parallèlement, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des affaires étrangères de préparer le message relatif à la ratification. Ces deux décisions correspondant aux demandes que je formule dans ma motion, je suis particulièrement heureuse que le Conseil fédéral vous propose de l'accepter.

Une signature immédiate et une ratification rapide de cette convention devraient ainsi permettre de placer la Suisse parmi les premiers pays à appliquer l'interdiction totale des bombes à sous-munitions aux côtés de l'Autriche, de la Belgique et du Royaume-Uni.

Parce que c'est là une belle occasion de mettre notre savoir-faire au service de la mise en œuvre de cette convention, parce que c'est là une magnifique opportunité de donner un signal clair de l'engagement humanitaire de la Suisse en tant que pays dépositaire des Conventions de Genève, je vous remercie de suivre la position du Conseil fédéral et d'accepter ma motion.

Calmy-Rey Micheline, conseillère fédérale: Lors de sa séance du 10 septembre dernier, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse signerait la convention le 3 décembre prochain à Oslo. La Suisse a participé aux cinq conférences du processus d'Oslo. Elle y a souligné à maintes reprises, depuis le début des discussions sur les armes à sous-munitions, l'importance du renforcement de la lutte contre ces armes et l'importance du développement du droit international humanitaire en matière de protection de la population civile face aux problèmes humanitaires causés par les armes à sous-munitions. Elle a salué l'adoption de la convention, l'a qualifiée d'instrument fort, innovateur, ambitieux et qui constitue un développement substantiel du droit international humanitaire.

Je saisais aussi cette opportunité pour vous dire que la Suisse a joué un rôle spécial de facilitateur au cours de la Conférence diplomatique de Dublin pour l'adoption d'une convention sur les armes à sous-munitions menant avec succès des négociations difficiles relatives au problème de l'interopérabilité, identifié comme le problème le plus délicat à résoudre, contribuant ainsi de manière décisive à l'adoption de la convention par consensus. Le Conseil fédéral a estimé qu'une signature rapide de la convention permettrait à la Suisse de renforcer sa politique humanitaire et, malgré cela, le Conseil fédéral est conscient que l'adoption de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions reste un défi humanitaire. Il n'est pas encore résolu, puisque à ce jour 90 pour cent des armes à sous-munitions stockées dans le monde appartiennent à des Etats qui n'ont pas participé à l'adoption de la convention, à savoir les Etats-Unis, la Fédération de Russie, la Chine, l'Inde, le Pakistan et le Brésil.

C'est la raison pour laquelle la question des armes à sous-munitions continue de faire l'objet de négociations – avec notre participation – dans le cadre des Nations Unies, plus particulièrement dans celui de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, en vue de la possible adoption d'un nouveau protocole annexé à la convention précitée.

Malgré cela, nous restons persuadés que la signature de la convention, dès que celle-ci sera ouverte à la signature, ainsi que sa ratification dans les plus brefs délais contribueront à renforcer la stigmatisation de l'emploi d'armes à sous-munitions, comme l'a démontré l'exemple de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. La portée de l'interdiction prévue par cette dernière convention devrait largement dépasser le cadre de ses Etats parties et avoir un effet sur tout Etat qui, dans le futur, envisagerait l'utilisation d'armes à sous-munitions.

La question suivante m'a été posée: quelles conséquences directes aura sur l'armée la ratification de la convention? Monsieur Altherr, l'armée suisse possède des stocks d'armes à sous-munitions d'artillerie qui tombent sous le coup de l'interdiction prévue par la nouvelle convention. Sa ratification exigera de nous la destruction de ces stocks ainsi qu'une modification de la loi fédérale du 13 décembre 1996 sur le matériel de guerre. Vu la situation actuelle en Europe sur le plan de la sécurité, le Conseil fédéral a estimé plus qu'improbable que se présente un scénario, même à moyen terme, qui nécessiterait l'utilisation d'armes à sous-munitions.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral vous propose d'adopter la motion CPS-CE 08.3444, «Consensus de Dublin», ainsi que la motion Maury Pasquier 08.3321, «Interdiction des bombes à sous-munitions».

08.3444, 08.3321
Angenommen – Adopté

Schluss der Sitzung um 12.35 Uhr
La séance est levée à 12 h 35